

**Message du 02/07 d'A & I à M le Secrétaire général adjoint, délégué aux relations et ressources humaines**

Bonjour M. Rambaud,

Je me permets d'intervenir concernant la demande qui est faite aux EPLE d'effectuer certains actes en tant qu'employeur, en lieu et place du lycée Montesquieu, en vous en précisant l'historique puisque vous n'étiez pas en poste au Rectorat à l'époque de la 1ère discussion sur ce sujet.

La question avait été posée il y a deux ans par les agents-comptables des établissements mutualisateurs qui souhaitaient un transfert de charge aux employeurs. De nombreux personnels administratifs des EPLE, au regard de la charge de travail supplémentaire, avaient alors saisi notre syndicat. Un groupe de travail avait été constitué par le Secrétaire général de l'époque, M. Gérin. Mme Salzmann, après avoir entendu les personnes présentes dont je faisais partie, avait vérifié ce qu'il en était auprès d'autres académies, celle de Toulouse notamment, qui avaient tenté ce transfert de mission. Ces académies avaient constaté de très nombreuses erreurs, les personnels travaillant seuls sur des tableurs excell et toutes étaient revenues sur leur décision.

Il était donc ressorti de ce groupe de travail, qui s'était réuni à deux reprises, qu'il était nécessaire d'attendre la mise en place du logiciel Oper@ avant de transférer la charge de toutes ces opérations aux EPLE. En effet, les opérations demandées aux établissements sont particulièrement complexes et chronophages, notamment en période de fin d'année scolaire. Le futur logiciel de paye devrait grandement simplifier la gestion de ces personnels notamment par un transfert d'informations entre l'établissement mutualisateur et les EPLE.

M. Germain était présent à ce groupe de travail demandé par A&I ainsi que le SNPDEN. La seule mission qui avait été au final transférée aux EPLE était celle de mandater pour ordre les salaires des personnels.

Je suis donc très étonnée de ce revirement autour duquel il me semble qu'aucune communication n'a été effectuée au préalable en direction des établissements.

J'espère que ce mail vous permettra de trouver la solution la plus juste tant pour les établissements que pour l'établissement mutualisateur.

Bien cordialement,

Sandrine Brana

